



Compte rendu CGT de la réunion extraordinaire du CHSCTM du 14 janvier 2022

Point situation COVID



Evolution de la situation sanitaire et continuité d'activité

Les derniers chiffres de l'enquête du 13 janvier 2021

- ✓ 840 personnes atteintes de la COVID ou suspectées
- ✓ Nombre cumulé de personnes atteintes de la COVID : 5575 soit 13,51 % des agents du pôle ministériel ;
- ✓ 55 % des agents en télétravail au moins 1 jour par semaine ;
- ✓ 46,15 % des agents présents sur site ;
- ✓ 228 personnes en ASA COVID
- ✓ 12% des agents ont télétravaillé 1 jour au cours des 5 derniers jours
- ✓ 21% des agents ont télétravaillé 2 jours au cours des 5 derniers jours
- ✓ 42% des agents ont télétravaillé 3 jours au cours des 5 derniers jours
- ✓ 21% des agents ont télétravaillé 4 jours au cours des 5 derniers jours
- ✓ 4% des agents ont télétravaillé 5 jours au cours des 5 derniers jours

Comme sur l'ensemble de la population française, le taux de contamination est très élevé au ministère. Le recours au télétravail est pour le DRH massif actuellement par rapport aux périodes précédentes. Pour la CGT, seulement 37 % des agents en télétravail 3 jours ou plus, c'est insuffisant. La CGT est persuadée que l'on peut faire plus en matière de télétravail, on ne sait pas les effets à long terme du variant Omicron et il faut que le ministère soit plus prescriptif en direction de ses services sur cette question.

Concernant les masques, la CGT souhaite que les agents soient pourvus de masques FFP2. Sur ce sujet, l'administration se retranche derrière les études en cours et l'avis du Haut Conseil de la Santé pour ne pas en mettre à disposition. Pour la CGT, il n'y a plus d'argument de pénurie pour ne pas proposer des FFP2 aux agents. Cette fourniture est d'autant plus nécessaire que les variants du SARS-COV2 les plus récents sont nettement plus transmissibles et que le FFP2 est un EPI contrairement au masque chirurgical adapté pour protéger du risque biologique. Le médecin de prévention indique que le FFP2 est plus sécurisant mais un peu moins confortable et donc le masque chirurgical susceptible d'être préféré par les utilisateurs. Il indique que le masque chirurgical peut suffire à condition qu'il soit porté par tous et correctement ; il préconise de limiter la fourniture de masques FFP2 lorsque les situations de travail imposent une proximité entre les agents, par exemple dans les véhicules ou dans les transports en commun. Le DRH reste ouvert à une évolution de la doctrine sur le type de masque.

Des stocks stratégiques d'autotests ont été envoyés sur l'ensemble des services qui ont signifié des besoins.

Sur le nettoyage renforcé des bureaux, qui se justifie d'autant plus que nombre d'agents mangent dans leur bureau, des consignes ont été passées par le SG mais il n'y a pas vraiment moyen de vérifier leur application dans les services

La CGT dénonce aussi les lenteurs actuelles du VPN. Ceci pourrait inciter des agents à renoncer, même partiellement au télétravail afin de pouvoir accéder aux documents et outils nécessaires à leurs missions. Le DRH reconnaît qu'il y a un incident en cours sur le réseau interministériel.

Point 4 - Présentation du rapport annuel sur la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents MTE-MCTRCT-MM 2020 ;

L'année 2020 a été marquée par la pandémie avec des épisodes de confinement longs. Ceci a notamment entraîné une nette diminution de l'activité et des déplacements. Cette situation se répercute sur le nombre d'accidents qui a diminué de 30 %.

Le domaine d'activité routes demeure le plus concerné par les accidents ensuite vient le domaine des activités tertiaires. La CGT revendique la création d'un CSA de réseau pour les DIRs.

Sur les maladies professionnelles, ce sont les troubles musculo-squelettiques qui génèrent le plus de reconnaissance de maladies. Le constat que la prévention doit s'améliorer sur ce sujet est partagé. On constate toujours un déficit de médecins du travail mais avec une externalisation du suivi médical le taux de couverture médicale passe de 77 % à 84 % en 2020, il reste néanmoins 16 % d'agents non couverts... En outre, cette externalisation interroge sur la continuité du suivi à long terme des agents, surtout lorsque cette activité est confiée à des médecins agréés et non à des médecins spécialisés en médecine du travail. De plus, ces personnels médicaux extérieurs ne réalisent pas les tiers temps : visite de locaux, participation aux CHSCT ...

L'ISST insiste souligne aussi un des risques à long terme du télétravail qu'est la sédentarité.

La CGT vote contre le rapport. En effet, celui-ci traduit les résultats de la politique du ministère en matière de prévention des risques et d'amélioration de la santé. Or ces résultats sont clairement insuffisants.

Point 5 - Projet d'instruction complémentaire à l'instruction du 11 octobre 2013 relative à la sécurité des personnels d'exploitation vis-à-vis des risques routiers en intervention (pour avis)

I. Contexte et objectifs:

- L'accidentalité sur chantiers/interventions reste importante:
 - Nombre total d'accidents (Matériels + Corporel) reste > 100/an malgré une tendance à la baisse depuis 2018
 - Environ 15 accidents corporels par an impliquant un agent
 - En 2020 : 1 accident grave et 1 accident mortel
- Quels enseignements? Quelles mesures possibles?

II. Méthode de travail

- Groupe de travail et de suivi du CHSCT M spécifique au risque circulation (DIT/DRH/DIR):
 - 4 réunions en 2021
- Sources:
 - Bilans et analyses des accidents depuis 2014 (observatoire DIT)
 - Rapports d'enquête des CHSCT sur les 2 plus graves accidents de 2020 (DIR NO et DIR CE)
 - Travaux en cours sur la doctrine technique (CEREMA)
 - Retour d'expérience de l'utilisation de dispositifs d'alerte sonore temporaires (DIR Nord)

III. Points modifiés dans l'instruction du 11 octobre 2013

1. Préambule
2. Principes essentiels devant guider l'action des services vis-à-vis de la sécurité des agents
 - a) Le DUERP: fondement
 - b) Les dossiers d'organisation du travail
 - c) La préparation des chantiers
 - d) Les interventions d'urgence
 - e) La formation
 - f) Les habilitations et autorisations
 - g) La connaissance de l'accidentalité
 - h) Les mesures immédiates d'accompagnement en cas d'accidents
 - i) Le maintien de la vigilance à l'égard de la sécurité
 - j) La sensibilisation et l'information des usagers
3. Développement des bonnes pratiques
4. Mise en œuvre de l'instruction par les services

L'objectif est d'amender l'instruction du 11 octobre 2013.

La CGT déplore que le bilan général de l'application des dispositions de cette instruction ne soit pas faite en préambule. Certaines DIR n'appliquent pas les préconisations sur la préparation des chantiers par exemple.

L'instruction entérine l'interdiction des chantiers mobiles sauf exception après avis des CHSCT locaux.

Sur les dispositifs d'alerte sonore temporaire (DAST/ barrettes sonores en amont des chantiers sous FLR) en expérimentation à la DIR Nord depuis quelque temps, le bilan de l'expérimentation est présenté de façon favorable par l'administration, les camarades sur le terrain nous font remonter des difficultés. Pour la CGT ces dispositifs accroissent de façon disproportionnée le temps d'exposition au risque de collision par des usagers pour les FLR et pour les agents lors de la pose et de la dépose du dispositif et, de ce fait, ne sont pour nous pas un gain pour la sécurité.

La CGT se félicite que l'obligation pour les services de remonter les incidents d'accidents avec des FLR ou FLU soient étendue aux intrusion dans les biseaux.

Sur l'accompagnement des agents en cas d'accidents, la CGT a porté la reconnaissance en accident du travail des troubles de stress post-traumatiques pour les agents victimes ou témoins d'accidents sans atteintes physiques, elle se félicite que cette action soit enfin mise en œuvre. Néanmoins, elle s'interroge sur les accidents antérieurs à la mise en œuvre de cette instruction et se pose la question du maintien de rémunération dans ces cas.

Sur la protection fonctionnelle, pour la CGT le dispositif doit évoluer afin d'offrir un meilleur accompagnement des agents lors d'accidents ou d'agressions par les usagers.

L'administration, au vu des débats du CHSCT-M admet que le projet d'évolution de l'instruction nécessite d'être revu sur plusieurs points. Elle propose d'organiser de nouvelles réunions du groupe de travail sur le sujet avant de proposer une nouvelle version au CHSCT-M.

Point 6 - Point d'étape relatif à la mise en œuvre du plan ministériel de prévention des RPS (pour information)

Non traité, faute de temps

Point 7 - Politique handicap : bilan et perspectives

Non traité, faute de temps

Déclaration liminaire de la CGT lors de la réunion extraordinaire du CHSCTM du 14 janvier 2022

Monsieur le président, Mesdames Messieurs les invités et experts, chers collègues, chers camarades,

Dans notre dernière déclaration, il y a 10 jours, nous parlions de cacophonie. Visiblement, aujourd'hui il n'y a plus de pilote dans l'avion. Les enseignements étaient en action hier, à juste titre et ont été largement soutenus dans leur mouvement d'une grande ampleur. Plus la contamination est forte plus les restrictions sont revues à la baisse. Alors que les enseignants se retrouvent face à des enfants sans masque, dans sa grande mansuétude le ministre de l'Education, accepte sous la pression de la rue de fournir masque FFP2 et masques chirurgicaux pour remplacer les masques en

tissus. Les chiffres s'affolent. Depuis notre dernière réunion, le 4 janvier il y a eu 3 millions de nouvelles contaminations. Les courbes de notre ministère suivent la même dynamique. Les agents ayant des enfants scolarisés se retrouvent eux aussi vecteurs de contamination tant les clusters dans les écoles se multiplient. Il y a donc un risque qu'un agent cas contact non vacciné ne s'isole pas ; pas crainte d'être catalogué ou par crainte de perdre en rémunération. Car rien n'oblige un agent à fournir son certificat de vaccination, ou de s'afficher comme « non vacciné ». Sinon comment expliquer de tels niveaux de contamination.

Des voix se font déjà entendre pour limiter les tests à quelques situations. Autant dire qu'il est proposé de casser le thermomètre pour que rien ne change !

Les réponses du gouvernement sont centrées sur les restrictions des libertés individuelles, mais pas ou peu de mesures pour le monde du travail. Des apparentes obligations de télétravail, facilement contourner dans le privé comme dans la fonction publique. D'ailleurs, nous avons reçu une alerte pour la Dir Est, qui refuse des demandes pour passer de 2 à 3 jours de télétravail.

L'essentiel est oublié ou passé sous silence. Ce dont notre pays a le plus besoin, c'est de moyens supplémentaires pour les hôpitaux, plus de soignants, la suppression de la tarification à l'acte, la fin des externalisations etc.

Peu de mesures supplémentaire de prévention dans les services. Même l'obligation de télétravailler n'est pas toujours respectée. Des capteurs de CO2 ont-ils été installés ? Si oui, où et combien ? Des masques FFP2 et des autotests ont-ils été distribués ? Les chiffres s'affolent. Depuis notre dernière réunion, le 4 janvier il y a eu 3 millions de nouvelles contamination. Les courbes au sein de notre ministère sont semblables. Nous attendons les derniers chiffres de l'enquête hebdomadaires qui viendront certainement corroborer nos propos.

Nous réitérons nos revendications :

Maintenant que les DUERP sont à jour, nous demandons des plans d'actions de prévention, de faire appliquer l'obligation de télétravailler 3 jours par semaine, d'isoler les cas contacts vaccinés ou non ou de les placer en télétravail à 100 % quand c'est possible, de faire en sorte qu'aucun agent ne subisse de perte de rémunération en cas d'isolement, et qu'il ne soit pas demander aux agents de concilier garde d'enfant et télétravail. Ils devront dans ce cas bénéficier d'ASA.